



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

## **Évaluation institutionnelle**

**du Cégep de la Gaspésie et des Îles**

Novembre 2019

Québec, le 15 janvier 2020

Madame Yolaine Arseneau  
Directrice générale  
Cégep de la Gaspésie et des Îles  
96, rue Jacques-Cartier  
Gaspé (Québec) G4X 2S8

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation institutionnelle**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 21 novembre 2019, du suivi apporté par le Cégep de la Gaspésie et des Îles au rapport d'évaluation institutionnelle. Lors de cette évaluation, la Commission avait recommandé au Collège de compléter sa politique de gestion des ressources humaines par des dispositifs d'évaluation du personnel enseignant, permanent et non permanent, et d'en assurer la mise en œuvre.

Dans le suivi apporté, le Collège explique qu'à partir de 2010, une réflexion d'ensemble a été amorcée relativement à l'insertion et au développement professionnel, incluant l'évaluation du personnel enseignant. Notamment, un profil de compétences a été élaboré et des outils de sélection ont été adaptés. Des précisions ont été apportées au programme d'accompagnement des nouveaux professeurs et les processus d'évaluation formative et administrative existants ont été revus sur la base d'outils d'évaluation communs. En décembre 2018, une période d'expérimentation et de validation de ces processus et de ces outils se terminait. Le Collège prévoyait procéder à l'évaluation de leur mise en œuvre en 2018-2019, puis effectuer, éventuellement, la mise à jour de sa politique de gestion des ressources humaines en conséquence. Par ailleurs, le Collège met en lumière que des travaux ont cours depuis 2012, en lien avec l'adoption de la *Politique de valorisation de la langue française*. Enfin, il fait valoir qu'il a entrepris des discussions autour d'un cadre de référence qui, avec la volonté de favoriser un climat de travail positif et innovant, situe l'évaluation de l'ensemble du personnel enseignant dans le respect de l'autonomie professionnelle des professeurs.

La Commission estime que, par ces actions, le Collège a bonifié et a mis à jour certains processus d'évaluation du personnel enseignant. Elle prend note des travaux menés par le Collège, mais considère qu'il est trop tôt pour se prononcer sur la recommandation. La Commission demande donc au Collège de poursuivre ses travaux et de lui en faire part au terme d'une nouvelle échéance à convenir lors d'un appel téléphonique.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M. Jean Gagné, directeur des études